

CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'ABONNEMENTS AUX MAGAZINES

1. Définitions

Aminiout Vision Guinée (AVG), agence de communication et de médias, editrice du magazine Eco Business, RCCM n° GC-KAL/077. 107B/2017, dont le siège social est à Belle-vue dans la Commune de Dixinn, à Conakry, ci-après désignée « AVG ». Tout contractant de AVG, sera ultérieurement désigné comme le « Client ».

Toute souscription d'abonnement des périodiques, pour une durée déterminée est ci-après désignée sous le terme le ou les « Contrat(s) ». Les périodicités sont ci-après désignées comme les abonnements. Les magazines sont ci-après désignés comme les « Magazines ».

2. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente entre AVG et ses clients s'appliquent de plein droit à toute souscription d'abonnement par l'intermédiaire de bulletins d'abonnement papier, renvoyés auprès du service abonnement, et à toute souscription d'un abonnement aux Magazines sur l'un des sites de l'agence AVG. Tout contrat passé auprès d'AVG ou de l'un de ses partenaires est réservé aux seuls clients ayant préalablement pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente d'abonnements dans leur intégralité. Le fait de renvoyer le bulletin d'abonnement ou de cocher sur la case « j'ai lu et accepté les conditions générales de vente ». Les présentes conditions générales de vente, le bon de commande ou bulletin d'abonnement dûment rempli et signé, constituent le contrat dans son intégralité entre l'agence AVG et le client.

3. Modalités d'abonnement

Le Client peut s'abonner à l'année en renvoyant le bulletin d'abonnement dûment rempli et signé à l'adresse indiquée sur celui-ci, avec le règlement et/ou les informations nécessaires à ce dernier.

4. Modalités de livraison - frais de transport

Les abonnements aux magazines seront livrés dans un délai de 7 jours après la date officielle de parution, à l'adresse de livraison renseignée par le client sur le bulletin d'abonnement. Ce délai correspond aux délais de traitement et à la livraison (pour les abonnements à destination de la Guinée). Un retard n'autorise pas le client à annuler le contrat ou à refuser le(s) Abonnement(s).

5. Prix, taxes et modalités de paiement

5.1 - Prix

Les prix sont indiqués en GNF, toutes taxes comprises, et comprennent les frais de traitement, de port d'emballage et d'expédition. Le montant du prix, applicable au contrat, est indiqué sur le bulletin d'abonnement, sur lequel figure éventuellement une remise promotionnelle.

L'Agence AVG se réserve le droit de modifier le montant du prix du/des Abonnements(s) en cas d'augmentation des charges liées à la production du magazine, (taux de TVA, changements tarifaires de la livraison et en cas d'erreur typographique ou de publications).

L'agence AVG se réserve le droit de modifier la périodicité des parutions des magazines pour des raisons objectives nécessitant des adaptations techniques en raison de l'évolution numérique des modes de diffusion, de bouleversements technologiques dans le mode de diffusion de l'information (impression, transport, routage et envoi postal).

5.2 - Modalités de paiement

Le prix est payable par le Client lorsque ce dernier renvoie le bulletin d'abonnement ou valide sa commande (articles 3) par les moyens de paiement mis en place soit :

- via money électronique (Orange money, Ymo, etc.)

- espèce

- carte de paiement

- virement bancaire

- chèque bancaire. Le débit du chèque du client s'effectue dès sa réception. Dans le cas d'un paiement par chèque, la commande du client ne sera livrée qu'après l'encaissement du chèque de règlement

6. Durée

Les Abonnements sont contractés pour une durée déterminée, au plus tard au moment de l'enregistrement de la souscription avec tacite reconduction pour la même période. Toutefois et afin de protéger ses abonnés, l'agence AVG communiquera au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant la fin du contrat, de la possibilité qui lui est offerte de ne pas reconduire son abonnement. A l'issue de cette période initiale, l'abonnement sera tacitement reconduit par périodes successives et identique au période initial, sauf dénonciation adressée par l'abonné par lettre auprès de l'agence AVG au plus tard deux mois avant l'expiration de la période d'abonnement en cours.

7. Résiliation et remboursement des abonnements aux Magazines de l'agence AVG

Les Abonnements au magazine peuvent être résiliés par le Client dans un délai de quatorze jours à compter de la date de réception du bulletin d'abonnement signé accompagné de son règlement. A compter du quinzième jour, l'abonnement ne pourra plus être résilié sauf pour motif légitime à savoir : le chômage, l'hospitalisation de plus de six (6) mois, le surendettement, le décès, la cécité, la faillite personnelle du Client souscripteur. Les demandes de résiliation invoquant ce motif devront être dûment justifiées et étayées. Le Client devra adresser sa demande par courrier écrit à l'attention du Service Abonnement de l'agence AVG.

8. Responsabilité

L'agence AVG ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas d'indisponibilité du / des Magazines, en raison de cas fortuit, de cas de force majeure tel que défini dans l'Article 12 des présentes Conditions Générales de Vente.

En tout état de cause, sa responsabilité sera limitée au montant de la commande du client sans recouvrement de frais supplémentaires.

9. Propriété intellectuelle

Les présentes Conditions Générales de Vente n'emportent aucune cession de droits de propriété intellectuelle d'aucune sorte sur les éléments appartenant à l'agence AVG. Le Client s'interdit de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de ce dernier. Tous droits de reproductions et copies sont interdits.

10. Service après-vente

Pour toute information ou question, le Client peut adresser ses questions :

Soit par tél. + 224 629 595 034 (de 9h à 13 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi)

Soit par courriel à l'adresse suivante : avisiongroupe@gmail.com ou contact@ecofinanceguinee.com

Soit par courrier à l'adresse suivante (préciser le nom du magazine) :

Agence AVG – Service des abonnements, Belle-vue Conakry, République de Guinée.

11. Informations nominatives

Les informations communiquées concernant le Client sont indispensables au traitement de la commande d'abonnement et des services associés. Le client est susceptible de recevoir des offres commerciales de l'agence AVG et de ses prestataires pour des produits et services similaires à ceux commandés par le Client, sauf refus exprès de sa part dûment exprimé au moyen d'un courrier envoyé à l'adresse avisiongroupe@gmail.com ou encore par simple courrier.

12. Force majeure

L'agence AVG est dispensée d'exécuter ses obligations lorsqu'il est confronté à un cas de force majeure, à la condition d'en avoir averti par tout moyen le client dans les vingt (20) jours de survenance de l'évènement constitutif de la force majeure évoquée. L'obligation d'exécution des obligations contractuelles est suspendue jusqu'à la disparition de l'évènement ou empêchement. Sont réputés évènements de force majeure, les évènements extérieurs qui, de façon imprévisible et insurmontable, rendent impossible la livraison des magazines au client, incluant les incendies, les inondations, l'interruption de la fourniture d'énergie, la coupure généralisée d'internet, ainsi que les grèves totales ou partielles de nature à entraîner une désorganisation interne ou externe, notamment des grèves des services postaux et autres moyens de transport et/ou des (télé)communications.

13. Dispositions diverses

Le fait pour l'agence AVG de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété par le client comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites conditions.

14. Droit applicable

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente, ainsi que tous les actes qui en seront les conséquences, seront soumis au droit guinéen. En cas de litige, les tribunaux de Guinée seront compétents.